

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-19 du 2 février 1983

Chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat de l'in-
térim du Camarade Gratien Tonakpon
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabéti-
sation et de la Culture Populaire pour
compter du 2 février 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 2 février 1983, le Camarade Girigissou
GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de
l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation
et de la Culture Populaire pendant l'absence du Camarade Gratien
Tonakpon CAPO-CHICHI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 février 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MTPCH-MACP 10 AUTRES MINISTRES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-